

D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur dans ce même délai de 10 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

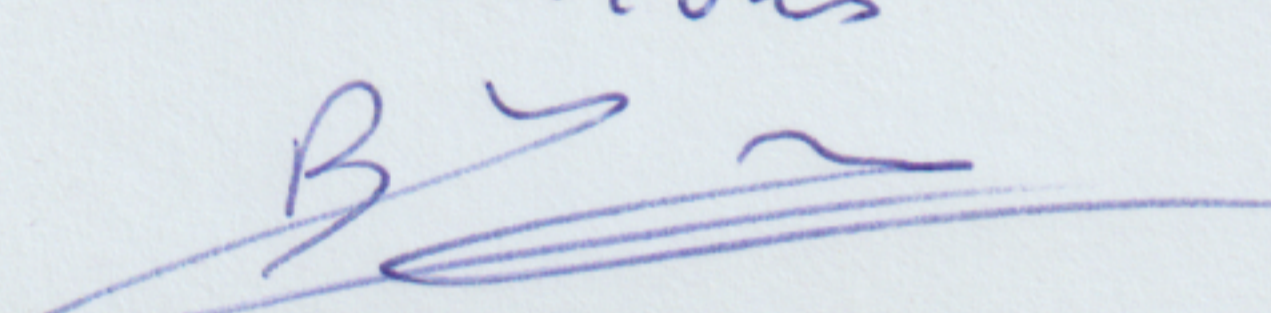
Fait à Tarbes , le 20 / 08 /2022

L'acquéreur,
(Offre d'achat soumise
aux présentes conditions)

Pour ABAFIM
Le négociateur,

Le vendeur,
(Acceptation de l'offre
aux présentes conditions)

*acceptation
de l'offre
aux présentes
conditions*



(1) Condition suspensive :

Obtention du permis de construire Acte notarié pour la servitude de passage
--

Paiement comptant